

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/11/2025 - 165197 - 2023 B 37888 - 981 249 576 - A.R CORPORATION

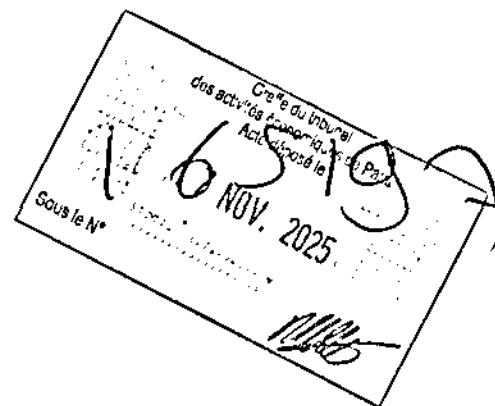
SASU A.R CORPORATION

Capital : 1000 euros

Siège social : 1/3 Avenue de la Porte Brancion

75015 Paris

981 249 576 R.C.S. Paris



PROCES-VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 22 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août à dix heures, **Monsieur Amine REZIG**, agissant en qualité de Président et unique actionnaire de la société **A.R CORPORATION**, prend les décisions ci-après concernant l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Approbation des comptes annuelles 2024

Approbation des comptes annuels 2024

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion,

Le président donne ensuite lecture des documents précités.

Première résolution : Approbation des comptes

Monsieur Amine REZIG, en sa qualité de Président unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée par Monsieur Amine REZIG.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

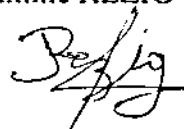
Après avoir constaté un solde négatif de **831,21** euros, Monsieur Amine REZIG déclare que cette somme a été imputée au compte "Report à Nouveau".

Cette résolution est également adoptée par Monsieur Amine REZIG.

De tout ce qui précède, le Président et actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, qui sera inséré sur le registre des décisions de la société.

Fait à Paris, le 22 août 2025

**L'actionnaire unique et Président,
Amine REZIG**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amine REZIG', written over a horizontal line.

SASU A.R CORPORATION

Capital : 1000 euros

Siège social : 1/3 Avenue de la Porte Brancion

75015 Paris

981249576 R.C.S. Paris

Rapport de gestion de la société A.R CORPORATION

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2025

Le 22 Août 2025 par M. REZIG Amine

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société, nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous présenter le rapport sur l'activité de la société **A.R CORPORATION** pour l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous informons que tous les documents sociaux, incluant les comptes annuels, rapports de gestion, tableaux des résultats, ainsi que les autres documents afférents, ont été mis à votre disposition au siège social dans les délais et conditions légales.

1 - Présentation des comptes et de l'exploitation

a- La situation durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaire de la société est de 00,00 euros. L'exercice se traduit par un résultat négatif de 831,21 euros.

2 - Affectation des résultats

Les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2024 se soldent par un résultat négatif de 831,21 euros.

La totalité du résultat a été affectée au compte Report à Nouveau.

3 - Dispositions générales :

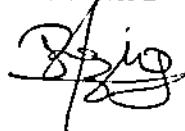
L'an 2024 a été marqué par un début de l'activité pour l'entreprise. Cela a nécessité un effort en harmonisation et mise en qualité des processus de l'entreprise.

Quitus

En considération des éléments exposés précédemment, moi, en tant que Président unique de la société, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés.

Je me donne également quitus pour l'exécution de mes fonctions pendant cet exercice. Cette approbation est formalisée par l'adoption des résolutions suivantes.

**L'actionnaire unique et Président,
Amine REZIG**



A.R CORPORATION

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat	2
Liasse 25 IS RN	12

Attestation de Présentation

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A.R CORPORATION pour l'exercice du 01/11/2023 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

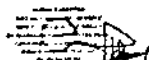
A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 35 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	768,79 Euros
chiffre d'affaires	Euros
résultat net comptable	-831,21 Euros

Fait à PARIS
Le 25/05/2025

Signature de l'Expert Comptable



Cabinet E-NOV EXPERTISE

Bilan et Resultat

A.R CORPORATION

BILAN ACTIF

Période du 01/11/2023 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)				du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	161		161	20.94		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	608		608	79.06		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	769		769	100.00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	769		769	100.00		

A.R CORPORATION

BILAN PASSIF

Période du 01/11/2023 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (14 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	130 04
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-831	108 05
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	169	21 09
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	78 02
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	600	78 02
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	769	100 00

A.R CORPORATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/11/2023 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				du 01/11/2023 au 31/12/2024		du Néant		Variation		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			831				831		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés										
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			0							
Total des charges d'exploitation (II)			831				831		N/S	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-831				-831		N/S	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)										
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-831				-831		N/S	

Présenté en Euros

Page 5

A.R CORPORATION

BILAN ACTIF

Période du 01/11/2023 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF		du 01/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)		du Néant			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)							
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)							
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		161		161	20.94		
445670 CREDIT DE TVA		61		61	7.93		
445860 TVA S.FACT.NON PARVE		100		100	13.00		
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		608		608	79.06		
512000 BANQUES		608		608	79.06		
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		769		769	100.00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							

A.R CORPORATION

BILAN ACTIF

Période du 01/11/2023 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	du 01/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)				du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	769		769	100.00		

A.R CORPORATION

BILAN PASSIF

Période du 01/11/2023 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (14 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	130.04
101300 CAPITAL APPELE VERSE	1 000	130.04
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-831	109.07
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	169	21.99
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	78.02
408100 FOURNIS.FACT.NON PAR	600	78.02
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	600	78.02
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		

A.R CORPORATION	BILAN PASSIF
Période du 01/11/2023 au 31/12/2024	DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (14 mois)	Exercice précédent Néant
TOTAL PASSIF (I à V)	769	100 000

A.R CORPORATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/11/2023 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				du 01/11/2023 au 31/12/2024		du Néant		Variation		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			831				831		N/S	
622600 HONORAIRES			500				500		N/S	
627500 SERVICES BANCAIRES			331				331		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés										
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			0							
Total des charges d'exploitation (II)			831				831		N/S	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-831				-831		N/S	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilés										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)										
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-831				-831		N/S	

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Page 11

Liasse 25 IS RN

Constatation obligatoire (article 55 A
du décret n° 2010-126 du 27 janvier 2010)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050 SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>A.R CORPORATION</u>		[1.1.4.1]	
Adresse de l'entreprise : <u>3 AVENUE DE LA PORTE DE BRIANCON 75015 PARIS</u>		Date de l'exercice précédent : <u>1.1.1</u>	
Numéro SIRET : <u>9 8 1 2 4 9 5 7 6 0 0 0 1 9</u>		Sceau ☐	
		Liasse 25 IS RN [3][1][1][2][0][2][4]	
		Prima	Amortissements, provisions
			Net
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS NON FINANCIÈRES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CA	CC
	Brevets, brevets et droits similaires	AD	AE
	Fonds commercial (I)	AF	AG
	Autres immobilisations incorporelles	AI	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Ataques et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CA	CI
	Autres participations	CL	CN
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BN
	En cours de production de biens	AN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
Lignes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à rater	CV	
	Pertes de remboursement des obligations	CW	
	Écarts de conversion actif *	CX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	CO	769
Revenu (1) : Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an :
Charges de rachat de créance *		CR	
Stocks :			Créances :

* Les écritures doivent être présentées dans la liasse 25 IS RN.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2031-SD 2025

Formulaire réglementaire 2025 V1A
à compléter à l'aide d'un ordinateur

Designation de l'entreprise		Taux de N	
A.R CORPORATION		Scant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse 1 000...)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Exacts de réévaluation (2)* (dont exact d'équivalence IK)	DC	
	Reserve légale (3)	DD	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves complémentaires (3)* (Dont reserve spéciale de provisions pour fluctuations des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * FJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(831)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions complémentaires *	DK	
	TOTAL (I)	DL	169
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs FJ)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	600
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur introductions et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
Compte tenu	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	600	
Exacts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	769	
REINVOIS	(1) Exacts de réévaluation incorporé au capital	EB	
	(2) Dont { Reserve spéciale de réévaluation (1975) Exacts de réévaluation libre Reserve de réévaluation (1976)	IC ID IE	
	(3) Dont reserve spéciale des plus values à long terme *	IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	600
	(5) Dont concours bancaires courants, et autres créanciers de banques et C.F.P.	EH	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Exercice closant le 31/12/2024

Date de clôture de l'exercice

Designation de l'entreprise :		A.R. CORPORATION		N° de l'exercice :		2024	
		France		Importations et livraisons de biens et services		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	IA		IB		IC	
	Production vendue	ID	Imm * (1)	IE		IF	
			Services *		II		
	Chiffres d'affaires nets *	II		IK		IL	
	Production stockée *					IM	
	Production immobilisée *					IN	
	Subventions d'exploitation					IO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					IP	
	Autres produits (11) (11)					IQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						IR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					IS	
	Variation de stock (marchandises) *					IT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					IU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					IV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					IW	831
	Impôts, taxes et versements assimilés *					IX	
	Salaires et traitements *					IY	
	Charges sociales (10)					IZ	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GI
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(831)
Produits financiers	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(831)

Régime fiscal : Impôt sur le revenu (IR) - Les explications complémentaires sont fournies dans le formulaire 2024

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2025

I rend compte obligatoirement (article 317 A
du 1^{er} juillet 2003) des impôts :

Designation de l'entreprise <u>A.R. CORPORATION</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 bis)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HI	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IJ	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices *		IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IN	831
6 - BÉNÉFICE OU PÉRTE (Total des produits - total des charges)		IN	(831)
RÉSERVES	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont		
	produits de locations immobilières	HO	
	produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont		
	- Crédit bail mobilier *	HP	
	- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(7a) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HN	
	(7b) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(7c) Dont transferts de charges	A1	
	(7d) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(7e) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(7f) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(7g) Dont pertes et cotisations sociales provisionnelles :		
facultatifs	A5		
obligatoires	A9		
(7h) Dont cotisations facultatives Afectées	A7		
(7i) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7j) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 4 ^{ème} , al. 3)	HS		
(7) Total des produits et charges exceptionnels (le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le produire en annexe)			
(8) Total des produits et charges sur exercices antérieurs :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052.

Formulaire obligatoire l'article
55 A du Code de commerce
des entreprises

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise		A.R CORPORATION		Néant [X]*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Autres immobilisations		
				Acquisitions, affectations, apports et versements de fonds à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	C7	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	K1	KE	KE	
CORPORELLES	Terrains		KC	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LF	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG	SM	ST
		Autres participations		SL	SV	SW
		Autres titres immobilisés		JP	JR	JS
Prêts et autres immobilisations financières			IT	II	IV	
TOTAL IV			LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OII	OI	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Fournisseurs		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		par versement de fonds à poste		par crédit de l'actif de l'exercice					
		1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	D1			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	EX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LA	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MI	ME	MF		
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS	MC	MI	MI			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers		IU	MA	MA	MC		
		Matériel de transport		IV	MI	MO	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OH	M7	OW		
		Autres participations		IO	OX	OY	OZ		
		Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
		Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F	2G		
TOTAL IV			II	NI	NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			II	OK	OL	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.R. CORPORATION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1975 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE *

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cours continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise		A.R. CORPORATION						Neau ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments venant de l'exercice et autres		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CA		LA		LM		LN	
Fonds commercial		RE		RL		RJ		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PL		PG		PI	
TOTAL I		RA		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PL		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, matériel	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN		YP		YQ		YR	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Intitulé des valeurs amortissables	EXTRAITS				REPRISES				Montant net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de gestion	Colonne 3 Amortissement fiscal ou comptable	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de gestion	Colonne 6 Amortissement fiscal ou comptable			
Frais d'établissement	AP		AN		AS		AV		
Fonds commercial	RP		RR		RS		RU		
Autres immobilisations incorporelles	SP		SE		SR		SI		
TOTAL I	RA		RE		RF		RG		
Terrains	QD		QI		QE		QH		
Constructions	Sur sol propre	QJ		QK		QL		QM	
	Sur sol d'autrui	QN		QO		QP		QQ	
	Inst. gales, agencements et aménagements divers	QR		QS		QT		QU	
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques, matériel et outillage	QV		QW		QX		QY	
	Inst. gales, agencements divers	QZ		QA		QB		QC	
	Matériel de transport	QD		QE		QF		QG	
	Mat. bureau et informatique, matériel	QH		QI		QJ		QK	
Emballages récupérables et divers	QL		QM		QN		QO		
	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	YN		YP		YQ		YR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	YN		YP		YQ		YR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	YN		YP		YQ		YR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	YN		YP		YQ		YR		
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						ZP		ZR	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2052

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code de commerce des impôts)

Designation de l'entreprise : A.R. CORPORATION		Néant ☒				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		5
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des provisions initiales et périodes *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 25° bis A-D)	3L	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont mutations exceptionnelles de 30 %	D3	DI	DN	DO	
	Provisions pour prime d'installation (art. 93 quinquies H du C.I.F.)	U	JK	IL	IN	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour emprunts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6Q	6P	6Q	6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur comptes à payer *	5R	5S	5T	4L	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TV	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en espérance	6J	6J	6I	6S
		- titres de participation	6L	6L	6K	6T
		- autres immobilisations financières (1)	6M	6M	6N	6U
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6I	6E	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE			
	- financières	UF	UF			
	- exceptionnelles	UG	UG			
Taux mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire dans le SIA
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : A.R CORPORATION		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES									
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	VB									
	Créance représentative de titres (Prêt-titres prêt de placement pièces ou remis en garantie * (Préfinancement conjugué * (3) (4))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VR	161	161						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VI	161	161						
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY									
Autres emprunts obligataires (1)		TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	YG									
	à plus d'1 an à l'origine	YH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		IA									
Fournisseurs et comptes rattachés		IB	600	600							
Personnel et comptes rattachés		IC									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		ID									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	IE									
	Taxe sur la valeur ajoutée	IV									
	Obligations cautionnées	IX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	IQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		IJ									
Groupe et associés (2)		II									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		IK									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		JZ									
Produits constatés d'avance		IL									
TOTAUX		YJ	600	600							
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	YI			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	YK					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	YK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

From the above observations it can be seen that the
 effect of the above mentioned factors is as follows:

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 358-A-ND 3025

Désignation de l'entreprise: A.R. CORPORATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS						
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	Avantages personnels non déductibles (cf. art. 113 du CGI et autres amendements non déductibles)		WF	Amortissements et déductions (art. 39 A du CGI et autres amendements non déductibles)		WF
	Autres charges et dépenses déductibles (art. 49 A du CGI)		WF	Taxe sur les valeurs des sociétés (entreprises à l'IR)		WG
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit-bail immobilier ou d'un crédit-bail financier		RA	Part des loyers déduits de l'impôt (art. 39 A du CGI)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (art. 39 A du CGI)		WI	Charges à payer (art. 39 A du CGI et autres amendements non déductibles)		XX
	Amendes et pénalités		WI	Charges financières (art. 39 A et 212 bis)		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2012 SOTI SD)					
	Quote part					
	Régimes d'imposition particuliers et micro-entreprises - Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 % Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions Autres entreprises - Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs					
II. DEDUCTIONS						
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2018 B SD, cadre B)						
Régime des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
Majoration d'amortissement *						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						
Deduction des pertes affectées aux activités éligibles au régime de taxation au forfait						
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XX) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N°2058-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise A.R. CORPORATION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-B-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XH et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	831
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	831
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZJ	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Déduction de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *		/V	/W
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposée au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058 C SD 2025

Formulaire obligatoire dans le SAGE
(à compléter par l'ensemble des entreprises)

Désignation de l'entreprise : <u>A.R. CORPORATION</u>										Néant ☐					
ORDRES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	OI			Report à nouveau		ZG								
										Total de l'affectation du résultat au 31/12/2024		TOTAL II		ZI	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens et le prix du crédit-bail)										J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS		
AUTRES RENSEIGNEMENTS	- Sous-traitance												YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 12 mois)										J8		YQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU		
	- Remunerations d'intermédiaires et honoraires (hors redevances)												YS	500	
	- Redevances d'honoraires, commissions et courtages												YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes sociaux et professionnels)										J9		YF	331	
	Total du poste correspondant à la ligne 1W du tableau n° 2052												ZJ	831	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe sur la valeur ajoutée et sur les produits exciseux)										Z9		YX		
	Total du poste correspondant à la ligne 1W du tableau n° 2052												YX		
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	122	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024)*												OQ		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*												OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*												ZK		
	- Numéro de centre agréé*										NP				
	- Titulaires et participations : (liste au 31/12/2024) (préciser pour n° 48 II du C.I.F. l'art. 1111)														
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 238 bis du C.I.F. pour l'entreprise dotatrice												RG		
RÉGIME DE GROUPE*	Sociétés résiliées : (liste au 31/12/2024)														
	Groupe : résultat d'ensemble										J0				
	Sociétés résiliées : (liste au 31/12/2024)														
	Sociétés résiliées : (liste au 31/12/2024)														
	Sociétés résiliées : (liste au 31/12/2024)														

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 SUT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire réglementaire article 35 A
Fiscalité des entreprises

Dénomination de l'entreprise : A.R. CORPORATION

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹	Valeur d'origine ²	Valeur nette réévaluée ³	Amortissements pratiqués en France type d'usage ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Période de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de trésorerie affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectués en France	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme des titres sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexée)					
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en vertu des articles 166 bis A, 166 C et 166 F du CGI.

13

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

It is recommended that the following steps be taken to ensure the safety of the system:

Donner une précision aux réponses		Désignation de l'entreprise :		A.P. CORPORATION	Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant	[X] +
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie								
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)								
	sur 10 ans								
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)								
	TOTAL 1								
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
	sur 3 ans au titre de	N - 1							
		N - 2							
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 1							
		N - 2							
	différente (art. 39 quaterdecies	N - 3							
		N - 4							
	I ter et I quater du CGI)	N - 5							
	(à préciser) au titre de :	N - 6							
		N - 7							
N - 8									
N - 9									
TOTAL 2									
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.									
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2132.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGEHP N° 2059-C-SD 2025

Formulaire obligatoire article 55 A
du 4 août 2003 (n° 1405)

Désignation de l'entreprise : A.R. CORPORATION Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% : Plus ou moins-values de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées (article 219 I a du CGI) : 0 Plus ou moins-values de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a du CGI) : 0	
--	--

1 - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices précédents (montants relatifs à la cession de moins-values nettes)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (cf. J+5000-4-11)
	À 19% ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15% ou 19%		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices précédents (montants relatifs à la cession de moins-values nettes)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (art. 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2017.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire
(article 33A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A.R. CORPORATION		Néant [X] *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (3)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A.R CORPORATION Néant ☒

Exercice ouvert le 01/12/2023 et clos le 31/12/2024 Données en nombre de mois : 1 4

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis YP

Dont handicapés YF

Effectifs affectés à l'activité artisanale YG

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) ☒ GX Effectifs au sens de la CVAE * ☒ EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI) ☒ HX

Période de référence ☒ GY ☐ GZ ☐ HR

Date de cessation ☐ GY ☐ GZ ☐ HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III du C.G.F.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

9 8 1 2 4 9 5 7 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.R CORPORATION

ADRESSE (voie)

3 AVENUE DE LA PORTE DE BRIANCON

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	9
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1000
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'impression, insérer un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
ann. 38 de l'ann. III au C (21)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

9 8 1 2 4 9 5 7 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.R. CORPORATION

ADRESSE (voie)

3 AVENUE DE LA PORTE DE BRIANCON

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

B402 Expertise comptable - Niveau N25

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065-SD 2025 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Tenir à date de service</i>	
Exercice ouvert le	01112023	et clos le	31122024
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.R CORPORATION 3 AVENUE DE LA PORTE DE BRIANCON 75015 PARIS			
SIRET	9 8 1 2 4 9 5 7 6 0 0 0 1 9	Mét :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
Vente à distance sur catalogue général		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065 SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
France Rurale Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Basins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
		Société d'investissement immobilier cotée	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065 SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065 SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI ☒ NON Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE GENERATION EXPERTIS			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil :	
E-NOV EXPERTISE 56 BOULEVARD FLANDRIN 75116 PARIS			
Tél :		Tél :	
CGA/OMGA		Identité du déclarant	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Date : 09052025 Lieu : PARIS	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			
Prestataire :			

Formulaire obligatoire l'article 51, quater
du Code général des impôts

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A.R CORPORATION
Adresse 3 AVENUE DE LA PORTE DE BRIANCON 75015 PARISdu 01/11/2023
au 31/12/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉCTÉES		TOTAL DES COLONNES 1 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAL X

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice , 2024 , , (total col 9 + total col 10) ⑩		- de l'exercice , 2024 , , ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire REZIG AMINE PRESIDENT		À PARIS, _____, le <u>25/05/2025</u> Signature:	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-2) - (f)

(2) Indiquer sur un feuillet séparé l'identification opération par opération du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2024
1.4 Annexe par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit après application du déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Total		Date de l'agrement	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				

SAGE Expertise-comptable Janvier 2025